

Programme de formation

Etre membre du CSE, le Comité social et économique

Objectifs :

La Loi travail et les ordonnances Macron ont entraîné des changements importants dans les entreprises pour l'organisation du dialogue social et économique. Une instance unique, le CSE, a remplacé le CE, les DP et le CHSCT. La fusion des instances impose aux élus de bien saisir leurs attributions. Quels sont les moyens dont dispose le CSE ? Comment se saisir de son mandat ? Quelles sont aussi les opportunités offertes par ces réformes ?

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- appréhender le rôle et le fonctionnement du CSE pour mieux exercer son mandat
- connaître les attributions des membres du CSE
- se saisir des moyens d'exercice des missions des membres du CSE
- savoir promouvoir le CSE auprès des salariés
- participer au dialogue social au sein de l'entreprise

A l'issue de cette formation, la structure va pouvoir développer des phases de négociations positives.

Publics et prérequis :

Membres élus de CSE.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant. Elle alterne des temps d'apports théoriques avec de nombreuses mises en situation personnelles et questionnements sur les pratiques quotidiennes des participants. Cette formation est très adaptative en temps réel. Des éclairages extérieurs sur d'autres établissements issus de l'expérience de la formatrice seront apportés.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre le fonctionnement du CSE et ses moyens
la personnalité civile
l'organisation interne et le règlement intérieur
les moyens matériels et les réunions
les crédits d'heures
les déplacements

- le droit à la formation
- le recours à des experts
- le budget et les emplois

- Comprendre les attributions
 - les principales attributions du CSE en fonction de l'effectif de la structure
- le droit à l'information
- les consultations obligatoires
- le droit d'alerte
- les autres droits

- Organiser les activités sociales et culturelles
 - la liste et les limites
 - le mode de gestion
 - le régime social et fiscal
 - la comptabilisation en déduction du résultat de l'entreprise

- Respecter le statut protégé des IRP
 - la non-discrimination
 - la protection des représentants du personnel
 - le délit d'entrave

- Apprécier la négociation collective
 - les liens avec les prérogatives syndicales
 - les aspects pratiques

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle et les pratiques des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation et de la compréhension des questions abordées se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses et de contrôles sur les productions techniques effectives, entre les participants et lui même. Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation. La satisfaction des participants sera évaluée à l'issue de la formation par le formateur à partir de grilles fournies par l'AGECIF.

Documentation :

A l'issue de la formation, un support informatique sera remis aux participants.